

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **30 novembre 2017**  
Date d'affichage : **30 novembre 2017**

### SEANCE DU 05 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre associatif d'Aubiat.

**Etaient présents** : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir** :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY.

Éric GOLD a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.

David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD.

**Absents** :

Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane BARDIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2017- 200 : CREATION D'UN POSTE EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**Rapporteur** : Claude RAYNAUD

L'organigramme cible proposé par le bureau d'études en charge de l'accompagnement à la fusion, prévoyait deux agents à temps plein pour remplir les missions d'accueil et de secrétariat de la collectivité.

Dans le but de renforcer le poste d'accueil-secrétariat, aujourd'hui occupé par un agent à mi-temps, il est proposé de créer, en accroissement temporaire d'activité, un poste d'adjoint administratif à temps plein, à compter du 1<sup>er</sup> janvier et pour une durée de 1 an.

Un agent recruté sur un poste en accroissement temporaire d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018 en tant qu'animateur de l'ALSH d'Effiat devra être remplacé pour cause de congé maternité. Dans ce cadre-là il est nécessaire de créer un second poste dans les mêmes conditions : un poste d'adjoint d'animation, en accroissement temporaire d'activité, à raison de 7 h 34 hebdomadaires annualisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018.

- Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,
- de créer, en accroissement temporaire d'activité, un poste d'adjoint administratif et un poste d'adjoint d'animation tel qu'exposé ci-dessus ;
  - de prévoir les crédits correspondants au budget ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 12/11/2017  
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

